Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260209-202602_03-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 28/01/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme SAUDRAIS Vanessa
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 2 pouvoirs = 10

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal et Mme CERTAIN Corinne à Mme RESCAN Laurence

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

202602-03

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Irodouër pour l'organisation d'un atelier « apprendre aux premiers secours »

Monsieur le Maire rappelle que le 15 novembre 2025, s'est tenu un atelier « apprendre aux premiers secours » organisé en collaboration avec les pompiers d'Irodouër. Cet atelier était ouvert aux enfants dès l'âge de 8 ans. Les objectifs étaient les suivants : apprendre les gestes de base et les bons réflexes, protéger, alerter et sensibiliser les enfants face aux situations de danger.

Pour couvrir les coûts d'organisation de cet atelier, le maire propose l'allocation d'une subvention exceptionnelle de **300€** à destination de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Irodouër.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **Autorise** l'allocation de la subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Irodouër
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360